

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

*La Ministre*

CAB DGOS/PEGASE : D-19-032407

*Paris, le 22.1.2020*

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée du 7 au 18 octobre 2019 au Centre Hospitalier du Rouvray. Vous souhaitez recueillir mes observations sur les recommandations que vous avez émises selon la procédure d'urgence dans lesquelles vous relevez des "conditions de prise en charge indignes" et des "dysfonctionnements institutionnels graves".

Afin de répondre aux constats d'urgence formulés et faire cesser les atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes hospitalisées en psychiatrie au sein de cet établissement, un comité de pilotage dédié a été mis en place en urgence. Ce comité est composé du directeur, de la directrice des soins, de la directrice qualité, du Président de la commission médicale d'établissement, de l'ensemble des chefs de pôle et des cadres supérieurs de santé de pôle. Les premières mesures identifiées, qui constituent un plan d'amélioration prioritaire ont été transmises à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) après présentation aux instances de l'établissement début décembre.

Il convient de noter en préambule que votre visite est intervenue dans un contexte social très dégradé qui s'inscrit dans la durée, dont le paroxysme s'est situé en juin 2018, et qui, a ressurgi en septembre 2019. Le conflit social déclenché en mars 2018 dans un contexte de sur-occupation des unités d'hospitalisation complètes de l'établissement, dénonçait le manque de personnel et les conditions inadaptées d'hospitalisation des mineurs. Le protocole d'accord signé entre la direction et les syndicats en juin 2018 prévoyait la création de trente nouveaux postes de soignants, dont le déploiement était prévu sur une année. Ces créations de postes ont fait l'objet d'un accord de financement intégral de l'Agence régionale de santé de Normandie, pour un montant d'un million trois cent cinquante mille euros. Conformément au protocole, les crédits correspondant aux vingt premiers postes ont été délégués et les recrutements intégralement effectués entre juin 2018 et juin 2019. L'Agence régionale de Santé a délégué les crédits se rapportant aux dix derniers postes en octobre 2019. Les professionnels concernés sont en cours de recrutement.

.../...

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

chambres (cinq cent mille euros) et recréer huit chambres d'hébergement dans les unités de psychiatrie générale répondant aux normes hôtelières (cinq cent mille euros).

Face au constat dressé lors de votre visite que l'hospitalisation non programmée de mineurs adolescents n'est pas assurée en psychiatrie infanto-juvénile, un projet de création d'une unité dédiée à la prise en charge des adolescents a été transmis par l'établissement à l'Agence régionale de Santé début octobre 2019. Cette unité verra le jour en novembre 2020, à l'issue des travaux nécessaires à son installation dans des locaux adaptés et rénovés.

L'individualisation de lits pour adolescents au sein du CH du Rouvray est une nécessité, au regard du nombre de mineurs hospitalisés dans les services de psychiatrie générale de manière régulière (dont des moins de seize ans) et ce depuis de nombreuses années, malgré une politique volontariste tournée vers le développement des offres ambulatoires, qu'il convient de poursuivre et renforcer.

Le centre hospitalier du Rouvray a présenté, dans le cadre de l'appel à projet national pour le renforcement de l'offre publique de psychiatrie infanto juvénile (enveloppe nationale de vingt millions d'euros), un projet de création d'une unité de dix lits d'hospitalisation temps plein pour mineurs de plus de treize ans. Ce projet, retenu dans le cadre de l'appel à projet national avec un financement alloué d'environ cinq cent mille euros dont deux cent cinquante mille euros d'investissement, s'inscrit dans le cadre de la politique régionale et a vocation à desservir l'est de la région Normandie. Il est basé sur le principe de transformation de quinze lits de psychiatrie générale en ces dix lits de recours de psychiatrie pour mineurs de plus de treize ans, complétés de quatre places d'hôpital de jour. Il est associé par ailleurs à la transformation de l'unité actuelle de dix lits pour enfants et adolescents en une unité de dix lits de recours pour enfants de moins de treize ans.

Parallèlement l'établissement contractualisera avec l'Aide Sociale à l'Enfance pour prévenir les hospitalisations et faciliter l'aval de cette unité.

Dans le cadre du quatrième axe du plan d'action qui vise le respect des bonnes pratiques concernant la liberté d'aller et venir des patients, un groupe de travail sera mis en place, associant médecins, soignants et psychologues, pour la redéfinition des protocoles et le respect des bonnes pratiques concernant la liberté d'aller venir des patients.

Ce travail devra aboutir à l'augmentation du nombre d'unités dites « ouvertes » (c'est-à-dire permettant la libre circulation des patients au sein de l'unité mais aussi en dehors). A ce jour le centre hospitalier comprend deux unités ouvertes pour vingt-et-une unités fermées. L'objectif est d'identifier dans chaque secteur (chacun comprenant généralement deux unités) une unité fermée et une unité ouverte permettant au patient d'aller venir au sein de l'unité comme en dehors. Dans chaque unité fermée, une réflexion particulière sera également menée concernant les patients au long cours qui bénéficient à ce jour de peu d'activités.

Concernant la limitation du recours à l'isolement et à la contention, au-delà d'un travail pluri-professionnel sur les pratiques et protocoles, l'établissement engagera au premier semestre 2020 un plan de formation des médecins à la réglementation sur les soins sans consentement et aux recommandations émises notamment par la HAS et le CGLPL ainsi que l'informatisation du dossier médical afin de tracer l'ensemble du processus de prise en charge en isolement.

Le centre hospitalier du Rouvray connaît cependant depuis deux ans une crise d'attractivité médicale. Le pôle Rouen Sud Elbeuf (quatre secteurs) a dû être dissous en 2018 suite au départ de praticiens, et intégré aux deux autres pôles de psychiatrie adulte. Quatre nouveaux départs de praticiens sont attendus dans les mois à venir (disponibilité, mutation, départ en retraite...), dont l'actuel Président de la CME. Le précédent projet d'établissement 2013-2017 est échu depuis trois ans et n'a pas été renouvelé à ce jour.

Le plan d'action, arrêté début décembre, en lien avec l'ARS, se décline en cinq volets :

- Supprimer les hébergements en chambres à trois lits ou dans des locaux inadaptés ;
- Humaniser les conditions d'hébergement des patients ;
- Dédier des capacités d'hospitalisation à la prise en charge des adolescents ;
- Respecter les bonnes pratiques concernant la liberté d'aller et venir des patients ;
- Mieux informer les patients sur leurs droits.

Concernant le premier volet, il s'agit de supprimer le recours aux lits dits « supplémentaires » par un renforcement de l'offre de soins ambulatoires et une meilleure gestion des capacités intra-hospitalières. Le plan d'action de l'établissement porte sur l'amont de l'hospitalisation et l'intra-hospitalier avec la mise en place de plages de consultations d'urgence non programmées dans les centres médico-psychologiques, pour réduire les hospitalisations évitables ainsi qu'une meilleure gestion de l'absentéisme pour éviter les déprogrammations d'activité en CMP, résultant trop souvent d'une affectation des effectifs extra hospitaliers pour compenser l'absentéisme sur les unités d'hospitalisation. Une partie des dix postes de soignants alloués par l'ARS en octobre 2019 seront consacrés à apurer l'absentéisme et mettre en place les nouvelles maquettes de fonctionnement.

Ce premier volet comporte également le renforcement de l'offre de logements inclusifs pour des patients en parcours de réhabilitation psychosociale ; trois sites sont d'ores et déjà identifiés sur l'agglomération rouennaise. En octobre 2019, le centre hospitalier est devenu centre support en réhabilitation psycho-sociale pour la région. Les soins de réhabilitation permettent d'éviter certaines hospitalisations par l'intermédiaire d'un hébergement en ville, adapté à la pathologie du patient qui y bénéficie d'une prise en charge médicale et soignante. Les soins de réhabilitation permettent donc de réduire les journées d'hospitalisation.

En vue de réduire les hospitalisations inadéquates en psychiatrie de patients relevant d'une prise en charge médico-sociale, un travail sera engagé avec le centre hospitalier, la MDPH et le Conseil départemental, avec l'appui de l'ARS, pour faciliter la sortie d'hospitalisation de patients à séjour long vers des structures de type EHPAD, maisons d'accueil spécialisées (MAS) et/ou foyers d'accueil médicalisés (FAM). Le centre hospitalier se dotera également, à compter de mars 2020, d'une équipe mobile pluridisciplinaire pour handicap psychique, composée de neuf agents, qui viendra en soutien des établissements accueillant les patients porteurs d'un handicap psychique.

Enfin, un dispositif de gestion des flux patients transversal aux différentes unités d'hospitalisation complète sera déployé.

Afin d'humaniser les conditions d'hébergement des patients, un programme d'urgence de travaux de mise en conformité, pour un montant total estimatif de deux millions d'euros, accompagné par l'ARS à hauteur d'un million d'euros, sera conduit sur deux ans. Il visera à mettre en conformité l'ensemble des chambres d'isolement d'ici novembre 2021 (un million d'euros), compléter la mise en place de dispositifs d'appels malade dans l'ensemble des

Enfin, afin de mieux informer les patients sur leurs droits, un groupe de travail va être mis en place dans les meilleurs délais associant médecins, soignants et psychologues, ayant pour objet la redéfinition des protocoles et le respect des bonnes pratiques concernant l'information des patients ainsi que les modalités d'information du patient sur ses droits en cas de soins sans consentement.

L'ensemble de ces actions seront réintégrées dans la réflexion du futur projet d'établissement (2020-2025) qui doit mobiliser les professionnels sur les solutions à mettre en œuvre de manière pérenne sur le moyen et long terme. Ce plan d'actions sera suivi de près par l'Agence régionale de Santé de Normandie.

Il convient également de noter qu'en complément du plan d'actions propre à l'établissement, l'ouverture en décembre 2019 d'un nouvel établissement privé de quatre-vingt lits de psychiatrie adulte sur le secteur de la commune d'Yvetot constituera une alternative nouvelle pour la population de l'agglomération, de nature à limiter le recours aux unités d'hospitalisation du centre hospitalier.

Le centre hospitalier du Rouvray a pris conscience de la gravité des dysfonctionnements observés et est mobilisé avec l'appui de l'Agence régionale de Santé pour les faire cesser. Il est investi de missions d'expertise et de recours régional : unités de recours pour enfants et prochainement pour adolescents, centre de ressources autisme, prise en charge des psychoses résistantes et des dépressions résistantes, suicidologie, géronto-psychiatrie, hospitalisation de détenus, unité pour malades difficiles ... L'établissement est un acteur incontournable de la filière psychiatrique de la région Normandie avec une file active de trente mille patients en 2018, en constante augmentation. Le centre hospitalier du Rouvray est établissement partie du GHT Rouen Cœur de Seine. Son projet médical est parfaitement cohérent avec les objectifs du projet médical soignant partagé du GHT Rouen Cœur de Seine, dont le CHU de Rouen est établissement support. Il participe activement aux travaux du projet territorial de santé mentale (PTSM) du territoire de santé Rouen-Elbeuf.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN